

DEMANDE D'INSTALLATION SPORTIVE

- Terrain de football du Stade Maurice Arnoux
- Terrain de football du Stade Jean Lezer - Capacité d'accueil dans les tribunes : 395 personnes
- Gymnase Maurice Arnoux - Capacité d'accueil dans les tribunes : 293 personnes
- Gymnase Rabelais - Capacité d'accueil dans les tribunes : 240 personnes
- Gymnase Renaudel - Capacité d'accueil : 80 personnes
- Gymnase Henri Ginoux - Capacité d'accueil : 122 personnes
- Gymnase Buffalo - Capacité d'accueil : 80 personnes
- Gymnase Maurice Genevoix - Capacité d'accueil : 300 personnes
- Salle de Gymnastique Maurice Genevoix - Capacité d'accueil : 100 personnes
- Salle de tennis de table - Capacité d'accueil : 35 personnes
- Dojo Maurice Arnoux - Capacité d'accueil : 70 personnes
- Dojo Henri Ginoux - Capacité d'accueil : 122 personnes
- Autres, à préciser :

Joindre une copie de votre assurance (responsabilité civile) couvrant la manifestation.

HORAIRES

Jours et Horaires de mise à disposition :h.....h.....
Jour et Horaire(s) de la remise des récompenses :h.....h.....
Nombre de participants attendus:	Participants :
Nombre de spectateurs attendus :	Spectateurs :
Entrée gratuite :	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON MONTANT :€
Dispositif de sécurité* (à la charge de l'organisateur)	Nombre de bénévoles : Nombre d'agents de sécurité : Nombre d'agents SSIAP 1 : Nombre d'agents SSIAP 2 :
Besoin en matériel :	<input type="checkbox"/> Tables, préciser le nombre : <input type="checkbox"/> Chaises, préciser le nombre : <input type="checkbox"/> Tapis, préciser le nombre : <input type="checkbox"/> Tentes/barnums : préciser le nombre : <input type="checkbox"/> Sono <input type="checkbox"/> Autres, à préciser :

Mise en place d'une restauration sur le site : OUI NON

Si oui, quel type(s) (ex. : plateaux-repas, frites, barbecue...) :
.....

Pour toute demande d'autorisation d'ouverture d'un débit de boisson, merci de remplir le formulaire en annexe et le retourner avec le présent dossier.

Conséquences de la manifestation sur la circulation, le stationnement et/ou l'occupation du domaine public :

Obligation de prendre un arrêté : OUI NON

Si oui, du /..... /..... au /..... /..... et du /..... /..... au /..... /.....

Avertissements :

L'organisateur devra se conformer au règlement intérieur de l'installation sollicitée notamment en matière de prévention incendie.

Pour toute manifestation se déroulant en salle, l'organisateur s'engage à respecter les règles de sécurité suivantes :

- il est formellement interdit de fumer à l'intérieur des établissements ;
- les établissements sont dotés d'éclairages de sécurité permanents qu'il est formellement interdit de modifier ou d'occulter de quelque manière que ce soit ;
- l'utilisation de fumigènes est interdite ;
- le placement du mobilier est laissé à l'appréciation du gestionnaire ou de son représentant en fonction du règlement de sécurité. Toute modification du placement initial de ce mobilier doit requérir l'approbation du gestionnaire ou de son représentant conformément au règlement de sécurité ;
- tout câblage devra impérativement être fixé au sol par du ruban adhésif ;
- l'utilisation d'appareils de cuisson au gaz est formellement interdite ;

L'organisateur risque l'application de pénalités dans le cadre des situations suivantes :

- Utilisation sans autorisation de la Direction des sports ou au-delà du créneau imparti.
- Non fermeture des locaux, non mise en alarme, non respect du règlement intérieur.
- Toute dégradation

Le dépôt du dossier ne vaut en aucun cas acceptation de la demande.

Je certifie avoir pris connaissance de tous les éléments ci-dessus et que les renseignements fournis dans ce dossier sont exacts.

Date et Signature : Le / /